



Rapport d'activités & financier

2024

27-31 avenue du Port au Fouarre
94100 Saint-Maur-des-Fossés
cda@cda-asso.com
www.cda-asso.com



Rapport d'activités & financier 2024 de la Chambre des associations

Sommaire

3 Mot de la Présidente

4 L'activité en chiffres

VIE ASSOCIATIVE

5 Gouvernance

6 Ressources humaines

7 Adhérents

NOS ACTIONS

9 Information & accompagnement

14 Formations & animations collectives

21 Immatriculation tourisme

NOTRE RESEAU

24 Partenariats

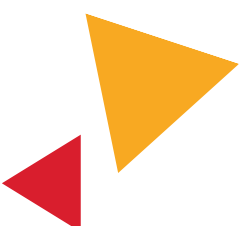
RAPPORT FINANCIER

26 Finances de la Chambre des associations

PERSPECTIVES 2025

31 Budget prévisionnel

32 Perspectives



Mot de la Présidente

Comme chaque année, il est temps de se poser un instant et de regarder par-dessus notre épaule pour une rétrospective de l'année écoulée.

Alors, que retenir de 2024 ? Chiffres clés, forces vives, réussites, partenariats, activités, projets, la Chambre des associations continue de se développer pour répondre au mieux aux besoins des acteurs de la vie associative :

- Une augmentation de 30% des adhésions de 2021 à 2024
- Une augmentation de 37,5% des actions d'accompagnement de 2020 à 2024
- Une augmentation de 15% des associations bénéficiaires de l'extension d'immatriculation tourisme de 2021 à 2024
- 675 stagiaires inscrits aux actions collectives de formation de 2021 à 2024
- Une équipe renforcée en 2024, avec l'arrivée d'une nouvelle salariée en charge de la relation adhérents et de nouveaux bénévoles impliqués dans les différentes activités de la Chambre des associations
- Le renouvellement de la certification QUALIOPi pour l'organisme de formation attestant de la qualité des prestations délivrées
- Des liens se renforçant avec les collectivités territoriales au travers d'interventions collectives ou d'ateliers en partenariat avec des villes
- Des projets menés à bien avec le contour élaboré d'une communauté d'entraide entre associations portée par la Chambre des associations.

Je vous laisse parcourir le rapport d'activités 2024 et découvrir l'ensemble des actions menées par l'équipe de la Chambre des associations, ainsi que nos perspectives d'évolution en 2025.

Et comme nous gardons toujours le meilleur pour la fin, je souhaite remercier très chaleureusement Suzel Chassefeire, bénévole très engagée depuis la création de la Chambre des associations, qui a su porter haut les valeurs du « vivre ensemble » et de l'association « Ecoute, Engagement, coopération ».

Dominique Levesque
Présidente de la Chambre des associations

L'activité de la Chambre des associations

EN CHIFFRES

Les adhésions

+ 30 %

d'adhésions
en 4 ans

106

nouvelles adhésions
en 2024

L'accompagnement

3 155

heures d'accompagnement réalisées depuis 2021

1 446

associations accompagnées depuis 2021

+ 37,5 %

actions réalisées en 2024 par rapport à 2020

La formation

109

actions collectives
réalisées par l'organisme
de formation depuis 2021

17

sessions de CFGA
organisées depuis
2021

675

stagiaires inscrits aux
actions collectives
depuis 2021

253

stagiaires formés
dans le cadre du
CFGA, depuis 2021

x7

les actions de formation
ont été multipliées par 7
entre 2019 et 2021,
notamment grâce à la
visioconférence

x5

Les actions menés
auprès des
collectivités ont été
multipliées par 5
depuis 2021

L'immatriculation tourisme

+ 15 %

d'associations
bénéficiaires
de l'extension
d'immatriculation tourisme
entre 2021 et 2024

x6

Le nombre d'associations
bénéficiant de l'extension
d'immatriculation tourisme
a été multiplié par
6 depuis le début de
l'activité en 2012

Gouvernance

Le Conseil d'administration a été élu lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 16 mars 2024 ; il est composé de 15 administrateurs.

Composition du Conseil d'administration

Damien BUGNOT
Suzel CHASSEFEIRE
Gérard DESPIERRE
Françoise KERRELS
Vah Karamoko KONE
Michel LE CORRE
Tuan LE DINH
Malika LEPRETRE
Dominique LEVESQUE
Christine PERES
René PIERRE
Olivier POCHARD
Daniel ROYER
Éric SEYDEN
Tiffany VUAILLAT

Composition du Bureau

Lors de la réunion du Conseil d'administration qui s'est déroulée le 4 avril 2024, les membres du Conseil d'administration ont élu le Bureau suivant :

Présidente : Dominique LEVESQUE
Vice-président : Gérard DESPIERRE
Secrétaire général : Damien BUGNOT
Trésorière : Françoise KERRELS
Trésorière-adjointe : Suzel CHASSEFEIRE
Secrétaire adjointe : Tiffany VUAILLAT

Les ressources humaines

Pour remplir ses objectifs et ses missions, l'association s'est appuyée, en 2024, sur une équipe de **38 personnes** :

- **5 salariés** :
 - 3 à temps plein :
 - Marjorie GAULTIER, responsable stratégie et développement
 - Frédérique MURRY, chargée de mission relation adhérents
 - Aude PONTOIS, chargée de mission formation
 - 1 à temps partiel :
 - Aïssatou KONTE, agent d'entretien
 - 1 formateur occasionnel :
 - Thomas BILANGES
- **22 bénévoles** investis dans les actions suivantes : accompagnement, comptabilité, ingénierie de formation, communication, informatique, formation Valeurs de la République et Laïcité, vie des instances.
- **11 intervenants ponctuels** :
 - formateurs experts du monde associatif
 - prestataires, dans les domaines de la communication et des activités touristiques.



VIE ASSOCIATIVE

Les adhérents

En 2024, la Chambre des associations compte **264 adhérents** ; un chiffre en nette augmentation puisque la Chambre des associations comptait 238 adhérents en 2023.

Les adhérents se composent de :

- **227 associations**
- **37 personnes physiques** : bénévoles ou porteurs de projet.

Un chiffre en constante progression

2020	2022	2024
203	221	264

+ 30 %
d'adhésions
en 4 ans

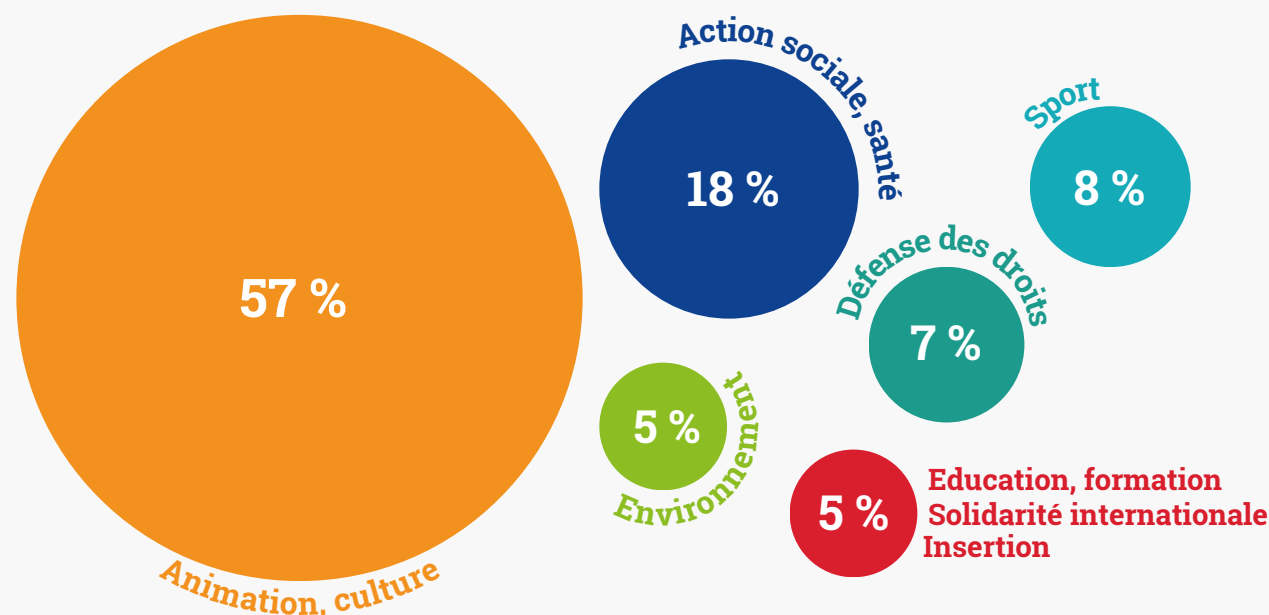
106
nouvelles adhésions
en 2024

Typologie des adhérents

Secteurs d'activité

L'analyse par secteur d'activité indique que le domaine de l'animation et de la culture, qui regroupe 57 % des associations adhérentes, est très largement représenté.

18 % des associations adhérentes interviennent dans le champ de l'action sociale et de la santé ; il représentait 14 % des associations adhérentes en 2023.

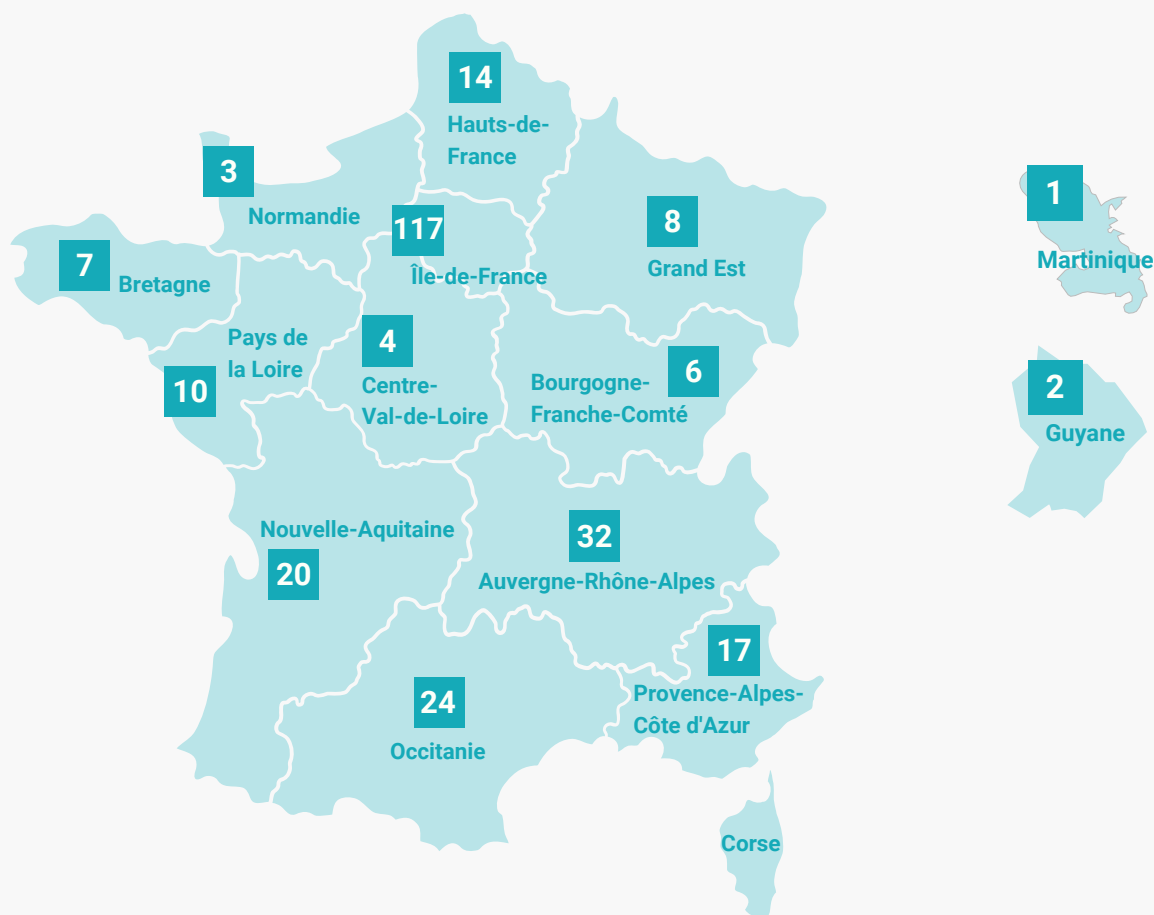


Répartition géographique des adhérents

En 2024, la part des adhérents franciliens demeure très largement prépondérante (44 %). Les 4 régions les plus particulièrement représentées sont : Auvergne-Rhône-Alpes, Occitanie, Nouvelle-Aquitaine, Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Chiffres clés :

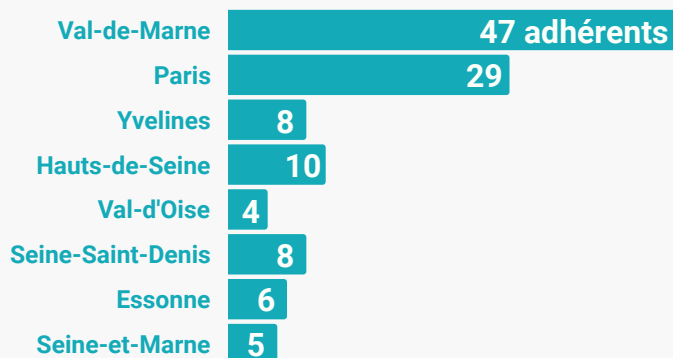
- 18 % des adhérents sont implantés dans le Val-de-Marne
- 12 % des adhérents sont originaires d'Auvergne-Rhône-Alpes



En Ile-de-France

44 % des adhérents sont implantés en Ile-de-France, dont :

- 40 % dans le Val-de-Marne
- 25 % à Paris





NOS ACTIONS

Information & accompagnement

Labellisée Centre de Ressources et d'Information des Bénévoles (CRIB 94) et Point d'Appui au Numérique Associatif (PANA), la Chambre des associations accompagne les acteurs associatifs de la création de leur association à la mise en œuvre de leurs projets.

Dans le cadre d'entretiens individuels d'accompagnement, les équipes de la Chambre des associations soutiennent les membres des associations en répondant à leurs questionnements, favorisent la création d'associations et contribuent à leur développement.

L'offre de la Chambre des associations s'articule autour de 3 types d'actions :

INFORMATION

Sollicitée par une association sur une demande particulière, l'équipe de la Chambre des associations y apporte une réponse lors d'un entretien.

En 2024, la Chambre des associations a conduit **234 actions d'information**. L'augmentation du nombre d'entretiens d'information révèle que cette activité répond à un besoin croissant (+ 28% par rapport à 2023).

234

actions
d'information

ACCOMPAGNEMENT

La Chambre des associations propose un accompagnement individualisé (de 2 à 5 entretiens) pour soutenir les acteurs associatifs dans la gestion de leur association, dans le développement de leur projet et dans le cadre d'une création.

En 2024, la Chambre des associations a conduit **540 actions d'accompagnement** au profit de 198 associations.

540

actions
d'accompagnement

SUIVI

La Chambre des associations offre aux associations qui le souhaitent la possibilité de s'inscrire dans un suivi personnalisé. Ce suivi s'adresse principalement aux structures qui entreprennent une refonte de leurs statuts, une réorganisation de leurs instances ou qui réfléchissent à l'évolution de leur projet associatif.

En 2024, 34 associations se sont engagées dans un suivi ; **146 entretiens** ont ainsi été réalisés.

146

actions de suivi

2020-2024 – Bilan de l'activité

	2020	2023	2024
Nombre d'actions	904	1 066	1 243
	+ 37,5 %	+ 16,5 %	

 **1 243**
ACTIONS

383
ASSOCIATIONS
accompagnées

 **860 HEURES**
d'accompagnement

 **6 BÉNÉVOLES**

Modalités des entretiens :



8 %
en présentiel



40 %
en visioconférence



52 %
par téléphone

Bilan de l'activité

En 2024, 383 associations et porteurs de projets ont été accompagnés par la Chambre des associations. Les équipes ont réalisé 1243 entretiens, un chiffre en augmentation de 16,5 % par rapport à 2023.

Ce bilan traduit le besoin des acteurs associatifs d'avoir un échange de vive voix sur leur situation particulière, et ce bien qu'ils aient accès à de nombreuses informations en ligne, dont ils ont souvent déjà pris connaissance.

L'accompagnement se déroule sur rendez-vous. Les entretiens ont lieu en présentiel, en visioconférence ou par téléphone. Les associations et les porteurs de projet franciliens peuvent rencontrer notre équipe dans nos locaux situés dans le Val-de-Marne (à Saint-Maur-des-Fossés et à Champigny-sur-Marne). Les entretiens en visioconférence permettent d'accompagner l'ensemble des acteurs associatifs de façon qualitative, en facilitant les échanges. Ce mode d'accompagnement est fortement plébiscité ces dernières années (40 % des entretiens).

Les entretiens sont conduits par des bénévoles qui mettent leurs compétences et leur expérience à profit pour accompagner les associations. En 2024, 3 nouveaux bénévoles ont rejoint l'équipe, composée de 6 bénévoles. Ces bénévoles bénéficient d'un programme de formation, incluant notamment la participation au Certificat de Formation à la Gestion Associative.

Une salariée de la Chambre des associations est chargée de la coordination de cette activité.

Vous souhaitez mettre vos compétences en gestion associative au profit des associations, rejoignez-nous !
Découvrez la fiche mission et prenez rendez-vous avec notre équipe.

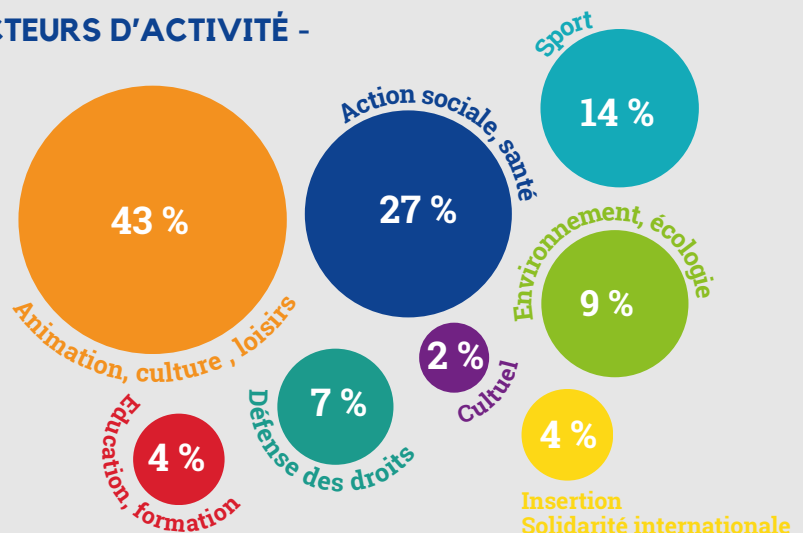
Consultez la fiche mission en [cliquant ici](#)

Les associations accompagnées

- LES SECTEURS D'ACTIVITÉ -

L'accompagnement est ouvert aux associations quel que soit leur secteur d'activité.

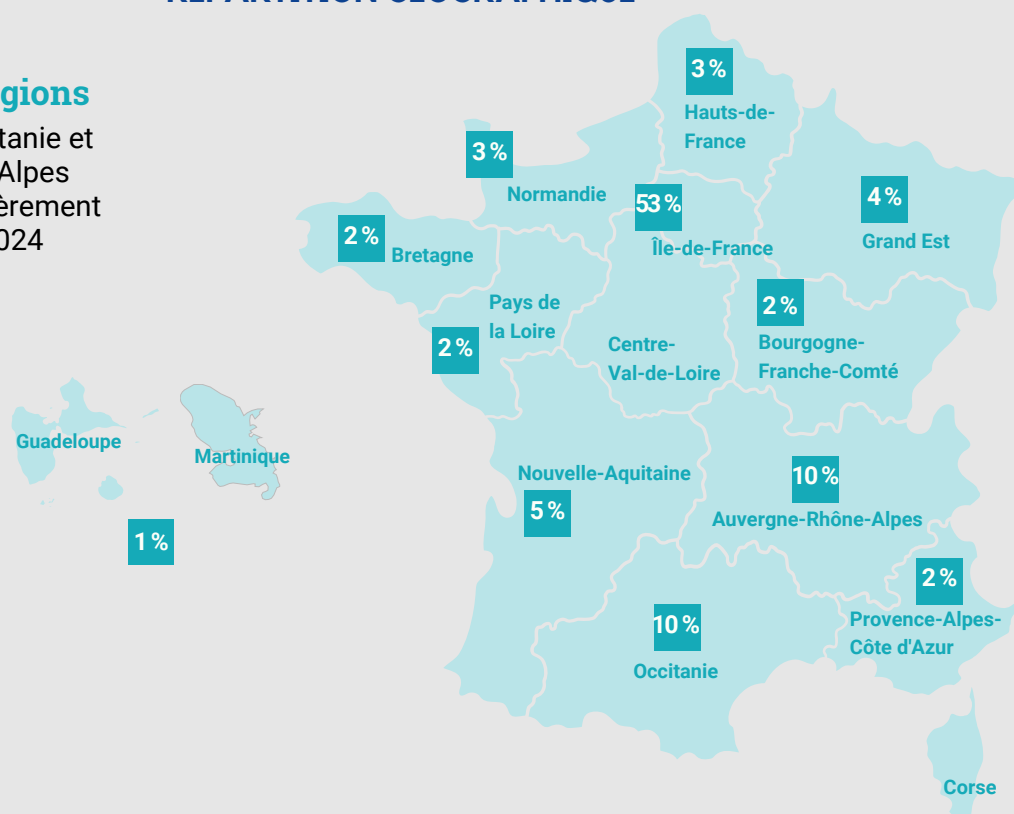
43 % des associations qui sollicitent la Chambre des associations pour un accompagnement sont inscrites dans le domaine de la culture, de l'animation et des loisirs. Le second secteur d'intervention représenté est celui de l'action sociale et de la santé.



- RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE -

La carte des régions

On note que l'Occitanie et l'Auvergne-Rhône-Alpes sont plus particulièrement représentées en 2024

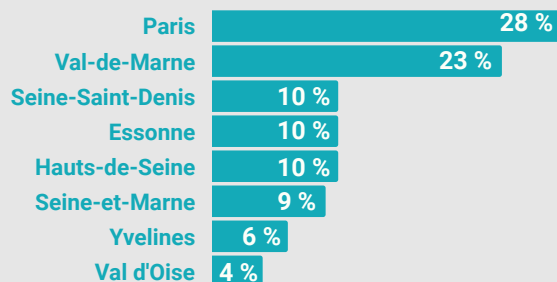


En Ile-de-France

53 % des associations accompagnées sont implantées en Ile-de-France.

28 % des associations sont originaires de Paris, un chiffre en légère hausse par rapport à 2023.

On note que la part des associations situées dans les départements de Seine et Marne, l'Essonne, Saint-Denis et Hauts-de-Seine a augmenté.



Les thématiques abordées lors des entretiens

Création, élaboration de statuts : 21 %

Modification de statuts, projet associatif : 19 %

Responsabilités des dirigeants : 12 %

Formalités administratives : 10 %

Fiscalité : 8,5 %

Financements, partenariats : 8 %

Instances (assemblée générale, bureau, CA) : 6,5 %

Fonction employeur : 6 %

Dissolution : 2 %

Les thématiques abordées lors des entretiens recouvrent l'ensemble du spectre de la vie associative : formalités administratives, fonctionnement des instances, financements, fonction employeur.

L'accompagnement des porteurs de projet représente la part la plus importante de l'activité (21 %). La Chambre des associations apporte son soutien dans le choix du modèle, dans la conception du projet associatif. Elle accompagne les porteurs de projet dans la définition de leur objet et dans l'élaboration des statuts. Elle les soutient dans le choix du modèle de gouvernance et les guide dans les démarches administratives liées à la déclaration de l'association.

En 2024, davantage d'associations ont sollicité la Chambre des associations en vue d'entreprendre une modification de statuts (de 16 % en 2023 à 19 % en 2024). Les équipes de la Chambre des associations les accompagnent dans une réflexion sur leur projet associatif. Pour soutenir les associations dans cette réflexion, une nouvelle formation dédiée au modèle économique a d'ailleurs été intégrée au catalogue de l'organisme de formation.

On note, en 2024, une augmentation des demandes portant sur la fiscalité et les démarches liées au rescrit fiscal (de 5 % en 2023 à 8,5 % en 2024).

On observe, chaque année, un fort taux de renouvellement des associations accompagnées (environ 80 % de nouvelles associations).

Témoignages

“ Au nom de l'Association Forum du temps libre, association réunissant 540 seniors, je tiens à vous remercier. J'apprécie beaucoup la qualité et la précision des réponses apportées aux questions diverses concernant la vie associative. Les remarques, les conseils et les informations transmises répondent toujours à la demande. Vos retours et suggestions sont précieux et permettent de prendre la bonne décision. Je sais que je peux compter sur votre compétence. Merci !

Josiane ALIX,
Présidente du Forum du temps libre

“ J'ai fait appel à la Chambre des associations pour m'aider à rédiger les statuts de mon association. J'ai été accompagné avec beaucoup de rigueur et de professionnalisme. Mes interlocuteurs ont fait preuve de patience, de disponibilité et surtout d'une parfaite maîtrise du sujet. Merci à eux d'avoir été à mes côtés, merci à eux pour leur suivi très précieux !

Sébastien,
Porteur de projet

“ Nous avons été très bien guidées et soutenues tout au long de la création de l'association. D'une part longuement accompagnées, de façon pointue, dans la rédaction des statuts par une salariée et deux bénévoles. Nous avons particulièrement apprécié l'écoute et les retours à la fois respectueux et objectifs. D'autre part, une autre salariée nous a donné de nombreux conseils à propos de la promotion de notre activité, supervisant avec attention et professionnalisme la création de notre logo, du site et des premiers visuels. La formation à la gestion associative, proposée sous deux formats, a clarifié pour nous de nombreux points, et nous la recommandons.

Marie et Anne,
Fondatrices de l'associations Au Soleil des Mots

“ J'ai eu la chance d'être très bien accompagné dès le début de mon parcours dans la création de mon association MILL' ECHOS. L'équipe de la Chambre des associations a supervisé toutes les étapes de la création en me donnant à chaque fois les bons conseils et les écueils à éviter. L'équipe a été d'un grand soutien en me guidant et en répondant à toutes mes questions et ainsi en me faisant gagner beaucoup de temps dans la concrétisation de mon projet. Aujourd'hui MILL' ECHOS existe et, grâce à leur accompagnement, j'ai acquis suffisamment de compétences et de confiance pour développer mon association dans de bonnes conditions. C'est pourquoi je tiens aujourd'hui à les remercier pour leur disponibilité, leur professionnalisme et leur engagement. A l'avenir, je serais très heureux de pouvoir à mon tour aider, dans la mesure de mes possibilités, d'autres personnes à concrétiser leur projets.

Emmanuel,
Porteur de projet

Les réseaux d'accompagnement



Centre de ressources et d'information des bénévoles

Afin de répondre aux besoins d'information des bénévoles associatifs, les pouvoirs publics ont créé des centres de ressources et d'information des bénévoles (CRIB).

La Chambre des associations est labellisée CRIB 94 depuis 2016.

LES MISSIONS DU CRIB

- **Information et orientation** des bénévoles
- **Conseil** aux bénévoles dans les domaines concernant la **vie quotidienne de l'association et la fonction employeur**
- **Formation des bénévoles** dans les matières juridiques, fiscales, comptables et financières
- **Soutien aux projets** menés par les bénévoles
- **Accompagnement individualisé** des porteurs de projets



Point d'appui au numérique associatif (PANA)

HelloAsso, le Mouvement Associatif et la Fonda ont créé le plan national de formation au numérique avec le label PANA.

La Chambre des associations est labellisée depuis 2018.

LES MISSIONS DU PANA

Le plan national de formation au numérique **facilite la prise en main des nouveaux outils numériques par les acteurs associatifs dans la perspective d'améliorer la gestion et le déploiement de leurs activités.**

pana-asso.org

Et maintenant Guid'Asso

Depuis 2020, les CRIB sont progressivement intégrés aux points d'appui Guid'Asso, la nouvelle politique publique de soutien aux associations. Le déploiement de Guid'Asso en Ile-de-France devrait intervenir en 2025.



Orienté les associations ou les porteurs de projets vers le bon interlocuteur



Délivre les informations de base et les fondamentaux sur la vie associative, explique les démarches essentielles



Accompagne les associations de tous secteurs, sur tous sujets, après évaluation de leurs besoins (conseils et suivi adaptés)



Accompagne les associations sur un secteur d'activité particulier ou sur une thématique (conseils et suivi adaptés)

LES MISSIONS DES POINTS D'APPUI GUID'ASSO

Un réseau d'appui à la vie associative pour que chaque association puisse trouver près de chez elle un endroit, une personne pour répondre à ses questions.



NOS ACTIONS

Formations & animations collectives

La Chambre des associations a placé au cœur de ses missions la formation des acteurs de la vie associative. Pour accompagner leur montée en compétences, elle porte un organisme de formation, certifié Qualiopi.

Considérant la formation comme un axe majeur de l'évolution du monde associatif, la Chambre des associations a continué de développer ses actions de formation en 2024.

Afin de répondre au mieux à la pluralité des demandes, le catalogue de formations collectives propose des actions diversifiées, tant concernant les thématiques abordées que les modalités d'organisation (formats, méthodes pédagogiques,...). Pour répondre à un besoin de formation d'acteurs implantés sur l'ensemble du territoire, l'offre de formations collectives est proposée presque intégralement à distance. Ce format favorise en effet la participation de personnes éloignées de la région parisienne, en situation de handicap ou dont les disponibilités sont réduites.

La Chambre des associations répond également aux demandes de formations spécifiques, telles que les formations individuelles et les formations en intra. Ces actions, conçues sur mesure, sont principalement sollicitées par des associations et des collectivités.



L'organisme de formation est coordonné par un comité de pilotage « Qualité de la formation », qui est placé sous l'égide de la Présidente et de la référente pédagogique. L'organisme rassemble une équipe de 11 formateurs, experts du monde associatif et de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS). Une salariée de la Chambre des associations est chargée de la mise en œuvre des formations.

i

Les formations s'adressent à l'ensemble des acteurs : dirigeants, bénévoles, salariés, porteurs de projets, volontaires du service civique, personnes en reconversion et acteurs du soutien à la vie associative.

26
actions de formation collective

4
sessions de CFGA
(Certificat de Formation à la Gestion Associative)

223.5
heures de formations collectives

111
associations formées

242
stagiaires

538
personnes formées,
toutes actions confondues

95 %
des stagiaires "très satisfaits" et "satisfaits"

Les formations collectives

Le Certificat de Formation à la Gestion associative

De nombreux dirigeants associatifs souhaitent renforcer leurs connaissances sur le fonctionnement et la gestion d'une association. Le Certificat de Formation à la Gestion Associative (CFGA) propose un programme de formation répondant à cet objectif.

La Chambre des associations a organisé 3 sessions de CFGA en 2024 : 2 se sont déroulées en présentiel dans le Val-de-Marne, et une à distance.

Les sessions en présentiel se sont tenues au sein de la maison des associations de Vincennes. La Chambre des associations remercie la ville de son accueil.

En 2024, la Chambre des associations a bénéficié du soutien financier du Fonds pour le Développement de la Vie Associative Ile-de-France (FDVA Formation) pour l'organisation de ces formations.

Une session ouverte aux étudiants inscrits dans le secteur associatif, ou désireux de le découvrir, a également été organisée dans le cadre du partenariat noué avec l'université Paris 8 Vincennes - Saint-Denis (cf. p 20). Cette session bénéficie du soutien du programme "NCU So Skilled". En 2024, 29 étudiants ont ainsi validé la formation théorique.

La Chambre des associations s'appuie sur une équipe de formateurs et formatrices choisis pour leur expérience du monde associatif et leurs compétences pédagogiques. Ces formateurs et formatrices sont des professionnels (avocat, comptable, dirigeant) et des spécialistes du monde associatif.

“ Un très bel équilibre dans les approches pédagogiques et les contenus. Un accueil chaleureux de l'équipe de la Chambre des associations.

Nadia,
dirigeante associative



4
sessions

120
heures de formation

23
associations

72
stagiaires,
dont :

40 %
Etudiants de
l'université
Paris 8

32 %
Bénévoles,
dirigeants,
volontaires
en service
civique

11 %
Salariés et
demandeurs
d'emploi

17 %
Porteurs
de projet

La seule formation certifiante pour la gestion d'une association

Institué par le décret du 1er octobre 2008, le CFGA est délivré aux personnes qui ont suivi une formation théorique (30 heures) et pratique (20 jours au sein d'une association) en vue de l'exercice de responsabilités bénévoles dans la gestion administrative, financière et humaine d'une association.

Durant les cinq jours de formation, les formateurs traitent des thèmes suivants : Loi 1901, partenariats et méthodologie de projet, initiation à la comptabilité et à la responsabilité civile et pénale. Participent notamment à cette formation, les bénévoles qui souhaitent s'engager dans les instances d'une association.

i

Les formations thématiques

En 2024, la Chambre des associations a organisé 26 formations thématiques et a formé 170 stagiaires dans le cadre des formations collectives proposées au catalogue.

54 % des stagiaires ayant participé aux formations sont inscrits dans un cadre professionnel (salarié ou demandeur d'emploi), soit une majorité. 35 % sont des bénévoles engagés dans une association, principalement des dirigeants, et 9 % sont des porteurs de projets.

De nouvelles actions de formations

Communication associative

En 2023, plusieurs acteurs associatifs ont sollicité la Chambre des associations pour définir leur stratégie de communication et pour concevoir des outils appropriés. Fort de ce constat, la Chambre des associations a organisé 3 actions de formation sur les fondamentaux de la communication associative en 2024 :

- Les fondamentaux de la communication associative : donner de la visibilité à ses actions
- Réaliser les supports de communication de son association
- Réseaux sociaux : lesquels choisir et comment les animer. Cette action a été organisée par une formatrice spécialiste en communication associative qui a rejoint l'équipe de la Chambre des associations en 2024.

Ces modules, d'une durée individuelle de 3 heures, ont réuni 22 stagiaires autour d'une thématique essentielle au développement associatif. 95 % des participants se sont déclarés satisfaits ou très satisfaits.

En 2025, la Chambre des associations poursuit le développement de l'offre de formation en communication en proposant des « focus » (réaliser une vidéo, la communication interne...).

“ (Cette formation) permet à toute personne souhaitant améliorer ses compétences en communication d'avoir un socle solide de connaissances auxquelles se référer, ainsi que des outils clairs pour passer à la pratique. »

Clémentine,
volontaire en service civique

Les rendez-vous des trésoriers

En 2024, la Chambre des associations a proposé 2 nouvelles actions dédiées aux trésoriers associatifs dans le cadre des « rendez-vous des trésoriers » :

- Panorama des outils financiers du trésorier
- S'initier à l'utilisation du plan de trésorerie

Celles-ci ont été conçues pour répondre à des demandes spécifiques d'élus associatifs souhaitant mieux appréhender cette fonction et s'approprier des outils de gestion simples.

Ces actions ont réuni 12 stagiaires ; 90 % d'entre eux se sont déclarés satisfaits ou très satisfaits. Leurs retours ont permis d'améliorer le déroulé de ces actions, qui sont à nouveau proposées en 2025.

26

actions de formations collectives

133.5

heures de formations

11

formateurs

88

associations

170

stagiaires,
dont :

54 %

Salariés
et demandeurs
d'emploi

9 %

Porteurs
de projet

1 %

Etudiants

35 %

Bénévoles
et dirigeants

Les formations thématiques organisées en 2024

Comptabilité et gestion financière

15 actions / 95 stagiaires

Ressources humaines

4 actions / 23 stagiaires

Recherche de financements

2 actions / 15 stagiaires

Vie associative

2 actions / 15 stagiaires

Communication

3 actions / 22 stagiaires

Qualité de la formation

L'analyse des questionnaires d'évaluation témoigne du professionnalisme des formateurs, dont la disponibilité et les qualités pédagogiques sont saluées.

Les stagiaires apprécient tout particulièrement que les formations regroupent un nombre relativement restreint de participants, ce qui facilite les interactions et la mise en place d'exercices pratiques.

Renouvellement de la certification Qualiopi

En décembre 2024, la certification Qualiopi de l'organisme de formation a été renouvelée.

Sur la base d'un référentiel, cette certification atteste de la qualité des prestations délivrées par les organismes de formation. Elle permet à la Chambre des associations de bénéficier de financements spécifiques (opérateurs de compétences, France Travail...) et facilite l'accès en formation de nombreux stagiaires. En 2024, 45 % d'entre eux ont obtenu un financement (total ou partiel) d'un opérateur de compétences (OPCO). La certification Qualiopi s'inscrit dans un cycle de 3 ans.



97.5 %

des stagiaires "très satisfaits" ou "satisfaits" suite à leur participation au CPGA

94 %

des stagiaires "très satisfaits" ou "satisfaits" des formations thématiques

Qualiopi
processus certifié

 **RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

La certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie d'action suivante : **actions de formation**.

2021 – 2024 : Bilan de l'organisme de formation

Jusqu'en 2021, la Chambre des associations organisait des actions exclusivement en présentiel. Suite aux périodes successives de confinement, elle a fait le choix de proposer une offre de formations courtes (3 à 12 heures), organisées presque exclusivement à distance (en visioconférence) permettant aux acteurs associatifs de monter en compétences sur des thèmes ciblés. Ces modalités ont su répondre aux attentes des publics de l'association ; en 2021, la Chambre des associations a multiplié par 7 le nombre de formation organisées par rapport à l'activité réalisée en 2019 (3 sessions).

De 2021 à 2024, l'organisme de formation de la Chambre des associations a conservé une activité stable, en enrichissant régulièrement son offre de formation. Elle a également su renouveler son public, notamment grâce à des actions de prospection.

Cependant, en 2024, la Chambre des associations a été contrainte d'annuler 13 actions de formation (réunissant 26 inscrits) faute d'un nombre suffisant de participants. Pour les prochaines années, un des enjeux sera de développer l'offre de formation par de nouvelles thématiques et de nouveaux formats, en veillant à ne pas démultiplier le nombre d'actions de formation inscrites au catalogue.

Nombre de stagiaires et d'actions organisées de 2021 à 2024

	2021	2022	2023	2024
Actions	26	29	28	26
Stagiaires	170	173	162	170

Profil des stagiaires

- LES SECTEURS D'ACTIVITÉ -

Les actions de formation réunissent des stagiaires issus de différents secteurs d'intervention (culture, sport, loisirs, environnement, social, santé, humanitaire ...).

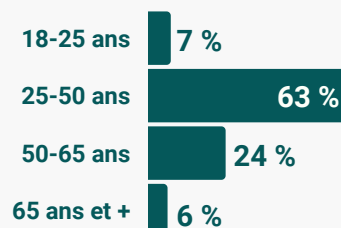
40 % des stagiaires qui ont participé aux formations en 2024 étaient issus du secteur social (action social, santé et insertion). Les secteurs de l'environnement (19 %) et de la culture (15 %) ont également été fortement représentés.



- ÂGE DES STAGIAIRES -

En 2024, les formations proposées par la Chambre des associations ont réuni des publics âgés de 18 à 74 ans.

Une très large proportion de stagiaires est âgée de 25 à 50 ans (63 %).



- RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE -

Les stagiaires sont originaires de l'ensemble du territoire français.

En 2024, l'Ile-de-France est toujours majoritairement représentée (47 % des stagiaires). 53 % des stagiaires sont éloignés de la région parisienne.

On observe une part importante de stagiaires originaires du Sud de la France : 24 % en Occitanie et 9 % en Auvergne- Rhône-Alpes.



Les actions auprès des collectivités territoriales

Interventions en partenariat avec des villes

En 2024, la Chambre des associations a animé 20 interventions collectives dans le cadre de partenariats établis avec plusieurs villes franciliennes (8 municipalités). On note en 2024 une nette augmentation de cette activité : + 54 % (13 actions en 2023).

Ces interventions collectives ont porté sur des thématiques variées, telles que : la comptabilité associative et la gestion financière, l'animation des ressources humaines associatives, la gouvernance, la stratégie de communication, la recherche de financements.

Ces actions permettent à l'équipe de la Chambre des associations (5 formateurs) d'aller à la rencontre des associations franciliennes, sous la forme d'ateliers ou d'interventions collectives.

Une activité en développement

2021	2022	2023	2024
4 actions	11 actions	13 actions	20 actions

20

actions menées en partenariat avec des collectivités

59

heures de formation

278

participants

8

villes partenaires



VILLE DE CHAMPIGNY-SUR-MARNE



Partenariat avec le Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports du Val-de-Marne

En qualité de Centre de Ressources et d'Information des Bénévoles du Val-de-Marne (CRIB 94), la Chambre des associations est partenaire du Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports. Dans le cadre de l'appel à projet du Fonds de Développement à la Vie Associative (FDVA), l'équipe de la Chambre des associations a participé à plusieurs temps d'information pour présenter la plateforme "Compte Asso" et a co-animé une intervention sur la méthodologie de projet.



Formations individuelles et actions sur mesure

En 2024, 5 associations ont bénéficié d'un programme de formation sur mesure. Ces formations se sont adressées à 20 stagiaires, dans le cadre de sessions collectives et/ou individuelles. 36 heures de formation ont été dispensées. Ces formations ont porté sur la rédaction de statuts, l'élaboration de budget, la gestion financière et les responsabilités des dirigeants associatifs.



Les formations spécifiques

Université Paris 8

L'université Paris 8 Vincennes – Saint-Denis et la Chambre des associations ont noué un partenariat depuis 2015.

La Chambre des associations a dispensé, en 2024, des cours en gestion associative aux étudiants inscrits en première année de master en Economie sociale, solidaire et innovante (12 heures ; 12 étudiants).

Dans le cadre de l'appel à projets "NCU So Skills", la Chambre des associations a animé une session de Certificat de Formation à la Gestion Associative (CFGA), ouverte aux étudiants inscrits dans le secteur associatif ou souhaitant le découvrir. En 2024, 29 étudiants ont suivi la formation théorique (30 heures).



41 étudiants

42 heures

Valeurs de la République et Laïcité

La Chambre des associations participe au déploiement du plan de formation Valeurs de la République et Laïcité. Cette formation, d'une durée de deux jours, s'adresse aux acteurs associatifs franciliens, qu'ils soient bénévoles, dirigeants, salariés ou volontaires en service civique.

En juin et en novembre 2024, la Chambre des associations a organisé deux formations, auxquels ont participé 30 stagiaires. Une nouvelle formatrice a obtenu l'habilitation en 2024, ce qui lui a permis de co-animer la formation de novembre.

Ces formations ont rassemblé des stagiaires originaires de plusieurs départements franciliens : Paris, Val-de-Marne, Seine Saint-Denis. Cette formation recueille un fort taux de satisfaction ; les stagiaires apprécient le contenu de la formation, ainsi que les méthodes pédagogiques déployées.

Bien que ces formations rassemblent des stagiaires ayant des profils diversifiés et des attentes spécifiques, le programme, fondé notamment sur des études de cas, permet de répondre aux attentes exprimées. Les stagiaires considèrent que cette formation se révélera utile dans le cadre de leur bénévolat.



2 sessions

24 heures

30 stagiaires





NOS ACTIONS

Immatrication tourisme

Depuis 2012, la Chambre des associations est immatriculée au registre national des opérateurs de voyages et de séjours. Elle permet à ses adhérents de bénéficier de l'immatrication tourisme par extension (article L211-18 du Code du tourisme) et s'inscrit ainsi dans sa mission de soutien aux acteurs du monde associatif.

Pour la 13ème année consécutive, la Chambre des associations a accordé l'extension de son immatriculation tourisme à de nombreuses associations qui organisent des séjours, voyages et autres sorties touristiques. Grâce à cette extension, les associations ne sont pas contraintes de demander l'immatriculation auprès d'Atout France, l'Agence de développement touristique de la France, ni de rechercher un garant financier, ce qui est très compliqué à obtenir.

En 2024, 131 associations ont bénéficié de l'extension d'immatrication tourisme de la Chambre des associations dont :

- 6 nouvelles associations ont rejoint la Chambre des associations en cours d'année
- 15 extensions ont été résiliées : soit à la demande des associations, soit suite à une décision de Groupama Assurance-Crédit & Caution, notre garant, après étude de leur situation financière.

Les associations organisant des activités touristiques sont soumises aux mêmes règles que les opérateurs de tourisme.

Les associations doivent ainsi être « immatriculées » au registre national des opérateurs de voyages et de séjours, géré par l'Agence de développement touristique de la France (Atout France).

Cette immatriculation tourisme autorise l'association à organiser des sorties, des séjours et des voyages, en France ou à l'étranger.



131

associations bénéficiaires
de l'extension d'immatrication
tourisme de la Chambre des
associations

Implantation	2012	2015	2016	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Total	19	78	104	113	114	114	115	127	131

Des activités touristiques qui ne cessent de progresser

L'augmentation du niveau de chiffre d'affaires déclaré par les associations depuis la fin de la crise sanitaire s'est poursuivie en 2024. De 2,8 M d'euros constatés au 31 décembre 2022, ce sont plus de 11 M d'euros d'activités touristiques que les associations ont réalisé au 31 décembre 2023, année de référence pour le calcul de la contribution « Immatrication » due à la Chambre des associations dans le cadre du renouvellement de l'extension d'immatrication en 2024.

Au-delà du seul niveau financier, cette nette progression des activités touristiques proposées par les associations révèle de nouvelles attentes de la part des adhérents et sympathisants. Alors que les périodes de confinement et les inquiétudes face à la pandémie sont derrière nous, on note qu'une grande partie de la population exprime un besoin de « changer d'air », de pouvoir voyager, de découvrir d'autres horizons, plus de nature, d'espace, de culture, etc. Dans les associations, ces évolutions se traduisent par une réelle aspiration à voyager ensemble, à la découverte touristique et culturelle en groupe, à renouer avec des moments de convivialité ; ces temps d'échanges collectifs ayant été un temps délaissés.

La progression de l'activité des associations bénéficiaires de l'extension d'immatriculation a des conséquences positives pour la Chambre des associations. Lors de l'Assemblée Générale de mars 2024, nous avons fait part du souhait du Conseil d'administration de procéder au recrutement d'un salarié ayant pour mission principale d'assurer la gestion des extensions de l'immatriculation tourisme. La progression de cette activité, depuis sa création en 2012, rendait en effet de plus en plus difficile sa prise en charge par un membre du Bureau de la Chambre des associations. Ce recrutement visait à professionnaliser la gestion de cette activité et à permettre au référent de se consacrer à d'autres aspects réglementaires du Code du tourisme.

Au regard des bons résultats financiers constatés au 31 décembre 2023 et au début de l'année 2024, le Conseil d'administration de la Chambre des associations a procédé au recrutement de Frédérique MURRY qui nous a rejoint en avril 2024. Elle s'approprie progressivement la gestion de ce dossier, qui revêt certaines complexités liées notamment :

- à l'application des textes du Code du tourisme, qui ne sont pas toujours adaptés à la réalité des associations,
- et à la diversité des situations rencontrées dans l'organisation et la gestion des séjours, voyages et sorties touristiques par les associations.

Une progression sensible du nombre de nouveaux bénéficiaires et de leurs centres d'intérêts

Le nombre d'associations bénéficiaires de l'extension d'immatriculation tourisme n'a cessé de progresser depuis la création de cette prestation par la Chambre des associations en janvier 2012. De 19 associations concernées au 31 décembre 2012, ce sont un peu plus de 130 qui peuvent justifier d'une immatriculation tourisme au 31 décembre 2024. Au cours de l'année 2024, la Chambre des associations a été contactée par près d'une centaine de dirigeants d'associations et de porteurs de projets, souhaitant être informés sur leurs obligations d'organiseurs d'activités touristiques ainsi que sur l'offre d'extension d'immatriculation de la Chambre des associations.

En 2024, 5 webinaires ont été organisés et ont réuni plus d'une centaine de participants. Certains ont repris contact avec la Chambre des associations pour bénéficier de l'extension d'immatriculation tourisme. Afin de répondre au mieux à leurs interrogations et à leurs attentes, la Chambre des associations organise des entretiens en visioconférence.

Nous constatons que de nombreux projets de création d'associations ont pour objet le bien-être et le développement personnel, et portent des activités telles que le yoga, la sophrologie. Ces projets associatifs répondent aux attentes exprimées par de nombreuses personnes depuis la fin de la crise sanitaire. Ces activités pouvant donner lieu à des voyages dans certains pays, tels que l'Inde, ces associations sont à la recherche d'une immatriculation tourisme par extension, et se tournent donc vers la Chambre des associations.

Un nombre de demandes d'extension toujours important

En 2024, sur les dizaines d'entretiens réalisés :

- 41 associations ont souhaité recevoir le dossier de demande d'extension
- 23 ont retourné le dossier dûment complété

Après avis de son Bureau, la Chambre des associations a communiqué les différents documents à son garant, Groupama Assurance-Crédit & Caution. Après étude de ces dossiers :

- 15 associations ont obtenu un accord pour la garantie financière et ont ainsi pu bénéficier de l'extension d'immatriculation tourisme
- 8 dossiers ont été refusés par Groupama Assurance-Crédit & Caution, du fait de la faiblesse de leur situation financière

Les relations entre la Chambre des associations et son garant sont essentielles et l'analyse des dossiers de chaque association, par ce dernier, importante. Nous constatons, en 2024, un nouveau durcissement de la part de Groupama Assurance-Crédit & Caution, qui n'accorde sa garantie que lorsque les capacités financières des associations sont avérées. Interrogé à ce sujet, notre garant fait état pour les associations d'un nombre de sinistres en nette augmentation depuis la crise sanitaire. Cela a une incidence sur l'acceptation des dossiers. Notre garant enjoint les associations à se professionnaliser davantage, tant en ce qui concerne l'organisation de leurs activités touristiques que de leur gestion financière et comptable. Il devient très compliqué, voire impossible, de déposer les dossiers d'associations récemment créées, ou qui ne se soumettent pas aux règles de comptabilité (compte de résultat et bilan, disponibilités suffisantes...).

A noter qu'en 2024, 9 résiliations ont été prononcées :

- soit à la demande de certaines associations, en raison de l'arrêt de leurs activités touristiques
- soit à la demande de notre garant compte tenu des mauvais résultats économiques de ces associations.

Quelles perspectives pour 2025 ?

Le Conseil d'administration, dans la continuité de ses activités, s'est donné pour objectifs en 2025 :

- la consolidation du poste de salarié consacré à la gestion de cette activité afin de pouvoir le pérenniser dans le temps ;
- la progression de notre capacité d'expertise afin de mieux conseiller encore les associations et les porteurs de projets qui organisent ou projettent d'organiser des séjours, voyages ou autres sorties ;
- la réflexion sur la création d'outils de professionnalisation des associations (formation, outils...) ;
- la poursuite du développement du partenariat entre la Chambre des associations et Xplorassur, sur l'offre d'une assurance « Voyage » (Annulation, interruption de séjour, assistance-rapatriement...),
- l'attention portée aux unions ou fédérations d'associations en recherche de réponses pour leurs membres organisant des activités « Touristiques ».

NOTRE RESEAU

Partenaires



Collège Départemental FDVA

Depuis 2019, la Chambre des associations participe au collège départemental du Fonds pour le Développement de la Vie Associative. Cette instance, qui rassemble des élus et des représentants du monde associatif, délibère sur l'octroi des subventions départementales.



Comité d'engagement France Active Métropole ESS – 94

Cette association solidaire finance les entreprises et les associations de l'économie sociale et solidaire. Elle contribue, par l'attribution de financements, à la création et au développement de projets. En tant qu'expert du monde associatif, la Chambre des associations participe au comité d'attribution des financements.



Associations mode d'emploi

Associations mode d'emploi est une revue mensuelle de référence pour les professionnels et les bénévoles associatifs. La Chambre des associations participe au comité de rédaction, qui se réunit chaque trimestre.



Camino avocats

Depuis plusieurs années, la Chambre des associations s'appuie sur l'expertise juridique du cabinet Camino Avocats, spécialiste en droit des associations et fondations. Il intervient également dans le cadre des formations organisées par la Chambre des associations. Grâce à ce partenariat, les adhérents de la Chambre des associations ont la possibilité de bénéficier d'un conseil juridique.



La MAIF

Depuis sa création, la Chambre des associations souscrit à la MAIF une assurance responsabilité civile. En 2015, la Chambre des associations a négocié une assurance responsabilité civile particulière pour les adhérents qui bénéficient de l'extension de l'immatriculation tourisme.



Groupama

Depuis 2018, la Chambre des associations travaille en collaboration avec Groupama. La Chambre des associations a choisi cet organisme comme garant financier, dans le cadre de l'extension de l'immatriculation tourisme.



L'UNAT

Depuis plusieurs années, la Chambre des associations est membre de l'Union Nationale des Associations de Tourisme (UNAT). A ce titre, elle participe aux travaux de la Commission "Voyages". Cette participation et l'adhésion à l'UNAT donnent accès à une aide et à des informations concernant la réglementation pour les associations qui organisent des activités touristiques.



Crédit Mutuel

Depuis 2012, la Chambre des associations se félicite des conseils et du soutien du Crédit Mutuel.



Lares (ex COFREC)

Depuis plusieurs années, la Chambre des associations confie au cabinet d'expertise comptable Lares la validation de ses comptes de fin d'année. A la demande de Groupama Assurance-Crédit & Caution, qui nous accorde sa garantie financière dans le cadre de l'immatriculation tourisme, les comptes de la Chambre des associations doivent être certifiés, tous les ans, par un cabinet d'expertise comptable.



Xplorassur

Dans le cadre d'un partenariat entre la Maif et Altima, sous l'impulsion de l'UNAT (Union Nationale des Associations de Tourisme), Xplorassur, assureur spécialisé dans le tourisme, propose un éventail complet de garanties : Annulation, Bagages, Assistance Rapatriement, interruption de séjour et d'activités, Départ et Retour manqué... S'adressant aux acteurs du tourisme de l'économie sociale et solidaire, cette offre est accessible pour les associations membres de la Chambre des associations et bénéficiaires de son extension d'immatriculation "Tourisme"



RAPPORT FINANCIER

Les finances de la Chambre des associations

Clôture des comptes 2024 en pages 26 à 31



CHAMBRE DES ASSOCIATIONS DE SAINT MAUR DES
FOSSES

31/12/2024
Bilan Actif

Actif		Au 31/12/2024			Au 31/12/2023
		Montant brut	Amort. ou Prov.	Montant net	
Actif immobilisé	Immobilisations incorporelles				
	Frais d'établissement				
	Frais de recherche et développement				
	Donations temporaires d'usufruit				
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires ⁽¹⁾				
	Immobilisations incorporelles en cours				
	Avances et acomptes				
	TOTAL				
Actif immobilisé	Immobilisations corporelles				
	Terrains				
	Constructions				
	Inst. techniques, mat.out. industriels				
Actif immobilisé	Immobilisations corporelles en cours				
	Avances et acomptes				
Actif immobilisé	Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
	TOTAL				
Actif immobilisé	Immobilisations financières				
	Participations et créances rattachées				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
Actif immobilisé	Autres				
	TOTAL				
Total I					
Actif circulant	Stocks et en cours				
	Créances clients, usagers et comptes rattachés				
	Créances reçues par legs ou donations				
	Autres	5 247		5 247	8 057
	TOTAL	5 247		5 247	8 057
Actif circulant	Divers				
	Valeurs mobilières de placement	20		20	20
	Instruments de trésorerie				
	Disponibilités	69 690		69 690	66 054
Actif circulant	Charges constatées d'avance ⁽⁴⁾				
	TOTAL II	74 957		74 957	74 131
Frais d'émission des emprunts III					
Primes de remboursement des emprunts IV					
Ecart de conversion Actif V					
TOTAL DE L'ACTIF (I+II+III+IV+V)		74 957		74 957	74 131
Renvois	(1) Dont droit au bail				
	(2) Part à moins d'un an (brut) des immobilisations financières				
	(3) et (4) Dont à plus d'un an (brut)				



CHAMBRE DES ASSOCIATIONS DE SAINT MAUR DES FOSSÉS

31/12/2024
Bilan Passif

Passif		Au 31/12/2024	Au 31/12/2023
Fonds propres	Fonds propres sans droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires	3 955	3 955
	Fonds propres avec droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires	20 000	20 000
	Écarts de réévaluation		
	Réserves		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves pour projet de l'entité		
	Autres		
	Report à nouveau	11 724	-13 423
	Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)	13 013	25 148
	Situation nette (sous-total)	48 693	35 679
	Fonds propres consommables		
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
Total I		48 693	35 679
Autres fonds propres	Montant des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
Total I bis			
Fonds dédiés	Fonds reportés liés aux legs ou donations		
	Fonds dédiés	3 000	3 000
Total II		3 000	3 000
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
Total III			
Dettes	Emprunts obligataires et assimilés		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit ⁽¹⁾	6 000	9 000
	Emprunts et dettes financières diverses ⁽²⁾		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 454	464
	Dettes des legs ou donations		
	Dettes fiscales et sociales	11 817	25 087
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	705	540
	Instrument de trésorerie		
	Produits constatés d'avance	2 287	360
Total IV		23 264	35 452
Écart de conversion Passif V			
TOTAL DU PASSIF (I+I bis+II+III+IV+V)		74 957	74 131
Renvois	(1) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques		
	(2) Dont emprunts participatifs		



CHAMBRE DES ASSOCIATIONS DE SAINT MAUR DES FOSSÉS

31/12/2024
Compte de résultat

		Du 01/01/2024 Au 31/12/2024 12 mois	Du 01/01/2023 Au 31/12/2023 12 mois
Produits d'exploitation	Cotisations	125 974	103 375
	Ventes de biens et services		
	Ventes de biens		
	dont ventes de dons en nature		
	Ventes de prestations de service	43 543	54 230
	dont parrainages		
	Produits de tiers financeurs		
	Concours publics et subventions d'exploitation	36 324	32 214
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
	Ressources liées à la générosité du public		
	Dons manuels		
	Mécénats		
	Legs, donations et assurances-vie		
	Contributions financières		
Charges d'exploitation	Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges		
	Utilisations des fonds dédiés		
	Autres produits	359	265
	TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION I	206 201	190 084
	Achats de marchandises		
	Variation de stocks		
	Autres achats et charges externes (1)	74 292	68 347
	Aides financières		
	Impôts, taxes et versements assimilés	1 616	655
	Salaires et traitements	69 069	57 749
	Charges sociales	49 608	40 082
	Dotations aux amortissements et aux dépréciations		
	Dotations aux provisions		
	Reports en fonds dédiés		
	Autres charges		
	TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION II	194 586	166 833
1. Résultat d'exploitation (I-II)		11 615	23 251



CHAMBRE DES ASSOCIATIONS DE SAINT MAUR DES FOSSÉS

31/12/2024
Compte de résultat

		Du 01/01/2024 Au 31/12/2024 12 mois	Du 01/01/2023 Au 31/12/2023 12 mois
Produits financiers	De participations D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé Autres intérêts et produits assimilés Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges Différences positives de change Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	2 198	2 137
	TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS III	2 198	2 137
Charges financières	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions Intérêts et charges assimilées Différences négatives de change Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	180	240
	TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES IV	180	240
2. Résultat financier (III-IV)		2 018	1 897
3. Résultat courant avant impôt (I-II+III-IV)		13 633	25 148
Produits exceptionnels	Sur opérations de gestion Sur opérations en capital Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
	TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS V		
Charges exceptionnelles	Sur opérations de gestion Sur opérations en capital Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	620	
	TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES VI	620	
4. Résultat exceptionnel (V-VI)		-620	
Participation des salariés aux résultats Impôts sur les bénéfices		VII VIII	
Total des produits (I + III + V)		208 399	192 222
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)		195 386	167 073
EXCÉDENT OU DÉFICIT		13 013	25 148
Évaluation des contributions volontaires en nature			
Contributions volontaires en nature			
Dons en nature Prestations en nature Bénévolat			
Total			
Charges des contributions volontaires en nature			
Secours en nature Mises à disposition gratuite de biens Prestations en nature Personnel bénévole			
Total			



Attestation de présentation des comptes

En notre qualité d'expert-comptable et conformément aux termes de notre lettre de mission, nous avons effectué une mission de présentation des comptes annuels de l'entité CHAMBRE DES ASSOCIATIONS DE SAINT MAUR relatifs à l'exercice 01/01/2024 au 31/12/2024 qui se caractérisent par les données suivantes :

• Total du bilan :	74 957€
• Produits d'exploitation :	206 201€
• Résultat net comptable :	13 013€

Nos diligences ont été réalisées conformément à la norme professionnelle de l'Ordre des Experts-Comptables applicable à la mission de présentation de comptes qui ne constitue ni un audit ni un examen limité.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels pris dans leur ensemble tels qu'ils sont joints à la présente attestation.

Fait à La Varenne Saint Hilaire
Le 18/02/2025

Christelle PUJO
Expert-comptable

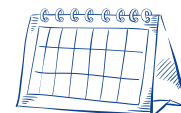
PERSPECTIVES 2025



Budget prévisionnel 2025

BUDGET PREVISIONNEL 2025 (01/02/2025)			
CHARGES		PRODUITS	
60 - Achats	2 500 €	70 - Prestations de services	60 200 € 56
Fournitures administratives + entretien	2 500 €	Prestation de services Formation et animation	900 € 3 300
		Prestation de services Accompagnement comptable	€
61 - Services extérieurs	4 1 400 €	Achat de livres	43 020 €
Location photocopieur et photocopies	2 000 €	71 - Subventions d'exploitation	
Locations de salle	1 000 €	DRJSCS IDF - VRL	4 800 €
Charges Locatives	3 000 €	DRJSCS IDF FDVA (CFGA)	9 000 €
Assurances RC		DRJSCS IDF Innovation	14 220 €
Assurances MAIF (Tourisme)			
Assurances GROUPAMA	1 6 900 €		
Documentation générale	1 5 300 €	J.E.P.	
62 - Autres services extérieurs	700 €	Communauté - Guid'Asso	14 000 €
Honoraires Expert comptable	6 2 100 €	Conseil Départemental 94 politique de la ville	
Communauté - Guid'Asso	1 900 €	Subvention Communes	1 000 €
Honoraires Prestation Formation / Accompagnement	3 000 €	ASP Service civique	
Honoraires Prestation Gestion immatriculation	3 0 000 €	Crédit mutuel	
Parcours Jeunes	5 000 €	Fondations	
Appuis Juridiques	2 000 €	Conseil Régional d'Ile de France	
Compulsion : Maintenance Site Internet/Extranet	3 000 €	75 - Autres produits	
Pub. Doc. Réseaux sociaux (ZOOM-ADOBE-SENDIBLUE-KAHOOT-AXESS)		Cotisations adhésions CDA	126 400 €
Déplacements, missions, Guid'Asso			11 000 € 115
Frais Qualiopi	5 000 €	Cotisations TOURISME	000 € 4 00 €
Frais postaux et de télécommunications	7 000 €	Dons	2 000 € 2
Services bancaires	2 200 €	78 - Produits financiers	000 €
Cotisations diverses CNEA-UNAT-France ACTIVE -EBP	500 €	Autres produits financiers	
63 - Impôts et taxes	2 500 €		
64 - Charges de personnel	€		
Rémunération des salariés (personnel + formateurs)	122 500 €		
Charges sociales	9 7 000 €		
Participation aux titres de transports + frais réception AG	2 3 000 €		
Autres charges de personnel : mutuelle, médecine du travail	2 000 €		
65 - Autres charges de gestion courante	500 €		
Remboursement Les Pèlerins de l'Histoire	3 120 €		
TOTAL DES CHARGES	3 120 €		
86 - Contributions volontaires en nature			
Secours en nature			
Mise à disposition gratuite de biens et prestations	231 620 €	TOTAL DES PRODUITS	231 620 €
Personnel bénévole + parcours jeunes	55 500 €	87 - Contributions volontaires en nature	55 500 €
TOTAL	500 €	Bénévolat	55 000 €
	1 0 000 €	Prestation en nature	10 000 €
	55 000 €	Dons en nature	5 00 €
	287 120 €		287 120 €

Les perspectives 2025



Nous souhaitons nous inscrire dans la continuité des années précédentes pour renforcer les activités d'accompagnement, de formation et d'immatriculation tourisme de la Chambre des associations.

Il s'agira aussi de trouver notre place au sein du réseau d'appui à la vie associative avec le déploiement de Guid'Asso en Ile-de France. Nous allons également concrétiser le projet de communauté inter-associative, pour permettre aux associations d'échanger, de partager, de mutualiser et d'agir ensemble.

Immatriculation tourisme

Nous allons nous attacher à :

- Renforcer notre capacité d'expertise afin de mieux conseiller encore les associations et les porteurs de projets qui organisent ou projettent d'organiser des séjours, voyages ou autres sorties
- Réfléchir à la création d'outils de professionnalisation des associations (formation, outils...)
- Poursuivre le développement du partenariat entre la Chambre des associations et Xplorassur, sur l'offre d'une assurance « Voyage »
- Porter une attention particulière aux unions ou fédérations d'associations en recherche de réponses pour leurs membres organisant des activités « Touristiques ».

Accompagnement

Le besoin d'accompagnement des associations reste fort, celles-ci étant à la recherche d'échanges directs et de prise en compte de leur situation particulière. L'activité de la Chambre des associations dans ce domaine est en augmentation constante, confirmée par de nombreuses demandes de rendez-vous depuis début 2025. Nous devons poursuivre notre action de mise en place et de montée en compétences d'une équipe de bénévoles, spécialistes des actions d'accompagnement des associations.

Guid'Asso

En adéquation avec la mise en place de Guid'Asso en Ile-de-France, en 2025, la Chambre des associations souhaite apporter sa contribution à ce réseau :

- en tant que co-animateur de Guid'Asso dans le Val-de-Marne : la Chambre des associations s'étant portée candidate à l'appel à manifestation d'intérêt publié en 2024 pour intervenir en qualité de co-animateur auprès du SDJES 94. Le co-animateur a pour missions principales d'apporter un appui à la mise en œuvre et au développement du réseau, de participer à l'animation du réseau des acteurs et à leur montée en compétences.
- en étant labellisée Guid'Asso, en tant que service de proximité d'accueil, d'orientation, d'information et d'accompagnement des associations loi (anciennement CRIB).

Communauté d'entraide associative En'Asso

Pour renforcer le pouvoir d'agir des acteurs associatifs, la Chambre des associations ouvre En'Asso, une communauté qui facilite la coopération entre associations.

Favorisant l'entraide entre acteurs associatifs, En'Asso va permettre à chacun de ses membres d'entrer en relation, de rejoindre des groupes de discussions ou d'en créer, de partager des ressources et de se faire connaître.

En'Asso vise la création de communautés de pratique, animées par les membres, contribuant ainsi à la construction de savoirs communs et à l'émergence de projets collectifs.

Après une phase pilote débutant le 15 mars 2025, le déploiement de la communauté En'Asso à l'ensemble des adhérents est prévu en octobre 2025.



27-31 avenue du Port au Fouarre
94100 Saint-Maur-des-Fossés
cda@-asso.com
www.cda-asso.com